

j'ai préféré attendre ce dépôt. Je suis en mesure d'ajouter que, conformément à ces règlements dans le cas des demandeurs qui éprouvent quelque difficulté à établir leur âge et qui s'exposent de ce fait à subir des délais, ceux-ci seront considérés comme délais résultant de force majeure et les versements seront rétroactifs au 1^{er} janvier, si la feuille de demande a été reçue par les autorités en décembre.

LA CHINE

MISSIONNAIRES CANADIENS—MESURES EN VUE DE LEUR RAPATRIEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je désire répondre à une question posée jeudi dernier par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Browne) au sujet du nombre de missionnaires canadiens encore en Chine et des mesures que le Gouvernement entend prendre en vue de leur rapatriement. Les dossiers du ministère des Affaires extérieures indiquent qu'il reste 201 sujets canadiens en Chine, dont 162 sont des missionnaires ou des membres de leurs familles. Plusieurs fois déjà, vers la fin de la guerre civile et après l'accession au pouvoir des communistes, le Gouvernement a conseillé à tous les citoyens canadiens connus de ses représentants de quitter la Chine le plus tôt possible. Comme les chiffres que je viens de citer l'indiquent, beaucoup sont rentrés au pays. D'autres cependant n'ont pu partir ou n'ont pas voulu revenir, retenus là-bas par leur esprit d'apostolat.

Le programme établi du Gouvernement canadien consiste à rapatrier, au besoin aux frais du public, tous les Canadiens en détresse à l'étranger. Quant à ceux qui se trouvent encore en Chine, le Gouvernement se montre aussi généreux que possible quand il s'agit de déterminer si nos missionnaires qui se trouvent encore là-bas sont dans un état de destitution ou de détresse. Lorsqu'une société ou un ordre religieux lui en font la demande, il est toujours prêt, par tous les moyens à sa disposition, à aider au rapatriement de missionnaires. Comme d'habitude, cependant, il demande à la société ou à l'ordre religieux intéressé de s'engager à rembourser les frais.

Il devient de plus en plus manifeste que les missionnaires canadiens et d'autres personnes ont subi les mauvais traitements et l'injustice des autorités de la Chine communiste et qu'ils y sont encore exposés. Ces actes ne sont aucunement motivés et constituent, en réalité, une violation de toutes les règles établis en matière de convenance in-

[L'hon. M. Martin.]

ternationale. Le Gouvernement et le ministère des Affaires extérieures, en particulier, ont reçu beaucoup de conseils, tant d'ordre privé que public, sur les moyens à prendre pour faire cesser cette persécution et protéger les citoyens canadiens. On voit tout de suite les difficultés auxquelles se heurte une action qui pourrait être efficace, vu surtout que le Canada ne reconnaît pas le gouvernement communiste de la Chine et doit faire appel aux bons offices diplomatiques d'autres États. Je peux cependant assurer à la Chambre que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous acquitter de nos responsabilités en la matière. J'ajouterai, toutefois, que si nos interventions revêtaient la forme que certains ont préconisée, avec les meilleures intentions, nous n'aiderions aucunement les malheureux Canadiens en cause mais risquerions d'ajouter à leurs difficultés et peut-être aux dangers qui les menacent.

LES PÊCHERIES

TEMPÊTES EN NOUVELLE-ÉCOSSE—DÉGÂTS À L'ÉQUIPEMENT DES PÊCHEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. A. M. Kirk (Digby-Yarmouth): Vu la modification apportée à notre façon de procéder, sommes-nous maintenant autorisés à poser des questions de vive voix? Dans le cas de l'affirmative, je désire poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries.

M. l'Orateur: Est-ce le bon plaisir de la Chambre qu'on pose maintenant des questions de vive voix?

Des voix: D'accord.

M. Kirk (Digby-Yarmouth): Je désire poser à l'adjoint parlementaire deux courtes questions fondées sur celle que je lui ai posée vendredi de la semaine dernière. Le ministère des Pêcheries fait-il enquête en vue de déterminer les pertes subies par les pêcheurs au homard du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse par suite des violentes tempêtes qui ont sévi la semaine dernière? Si une telle enquête se poursuit, peut-il nous fournir dès maintenant certaines précisions sur l'étendue des dégâts?

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Je remercie l'honorable député d'avoir donné avis de sa question. Le ministère des Pêcheries poursuit une enquête, comme il le fait dans tous les cas où le bien-être des pêcheurs est en jeu, en vue de déterminer l'étendue des dégâts causés par la tempête en Nouvelle-Écosse. Nous avons reçu à cet égard des rapports préliminaires; toutefois, nous n'avons